

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>E</sup> LÉGISLATURE2<sup>E</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 10 FÉVRIER 2022

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 10 février 2022*

Aujourd'hui, à quatorze heures cinq, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 16 Loi modifiant diverses dispositions législatives afin de mettre en œuvre les Conventions complémentaires n° 22 et n° 27 à la Convention de la Baie James et du Nord québécois

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.